

400 chemin de l'Église 64 300 LOUBIENG



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

#### Séance du 25 février 2016

L'an deux mille seize, le vingt-cinq février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

Étaient présents: Messieurs Francis LARROQUE (Maire), Jacques LAULHÉ (1° Adjoint), Hervé BERGEROT (3° Adjoint), Jean-Claude CAZENAVE, Cédric LAGARDÈRE et Jérémy LAUDA; Mesdames Amandine POUSTIS (2°Adjoint) et Sandy LARROQUE.

Membres en exercice	09
Membres Présents	08
Membre Absent	01
Pour	08
Contre	00
Abstention	00

Absent et excusé : Néant.

Absent: Monsieur Lionel POURTAU-MONDOUTEY.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jérémy LAUDA.

#### OBJET : Horaire et facturation de la garderie scolaire de l'école de Loubieng.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'un questionnaire avait été adressé aux parents d'élèves de l'école de Loubieng pour connaître leurs remarques vis-à-vis du fonctionnement de notre école et des services qui y sont attachés. L'objet de cette démarche était de recenser leurs différentes attentes et de connaître les propositions pouvant améliorer la qualité des services rendus. Environ 1/3 des familles ont répondu à ce questionnaire.

Il apparaît qu'un très grand nombre de parents souhaite voir modifié l'amplitude horaire de la garderie du soir. A ce jour, la garderie du soir commence à 17h00 et fini à 18h00. Plusieurs parents souhaitent pouvoir bénéficier d'un service finissant au moins à 18h30. Si cette demande est bien évidemment légitime se pose dès lors la question du financement du coût de cette prestation supplémentaire.

Le Conseil municipal, après en avoir largement débattu, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de modifier les horaires de la garderie à compter de la rentrée scolaire 2016 -2017 afin que ceuxci terminent à 18h30 (et non plus 18h00).

FIXE à 1,20 € le coût journalier par enfant de l'utilisation de ce service avec un forfait minimum mensuel de 5 €.

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires à l'adoption de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents, Pour extrait, Le Maire,

Francis LARROQUE.





400 chemin de l'Église 64 300 LOUBIENG



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

# Séance du 25 février 2016

L'an deux mille seize, le vingt-cinq février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

Étaient présents: Messieurs Francis LARROQUE (Maire), Jacques LAULHÉ (1° Adjoint), Hervé BERGEROT (3° Adjoint), Jean-Claude CAZENAVE, Cédric LAGARDÈRE et Jérémy LAUDA; Mesdames Amandine POUSTIS (2°Adjoint) et Sandy LARROQUE.

Membres en exercice	09
Membres Présents	08
Membre Absent	01
Pour	08
Contre	00
Abstention	00

Absent et excusé: Néant.

Absent: Monsieur Lionel POURTAU-MONDOUTEY.

Secrétaire de Séance: Monsieur Jérémy LAUDA.

# OBJET : Plan Local d'Urbanisme : Choix ou non du transfert de la compétence.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la loi « Accès au logement et à un urbanisme rénové », dite loi ALUR, n° 2014-2366 en date du 24 mars 2014 a profondément modifié le contexte du droit de l'Urbanisme, et les méthodes d'élaboration des documents d'urbanisme.

Monsieur le Maire précise ainsi que l'article 136 de cette loi prévoit le transfert de compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » aux communautés de communes et d'agglomération.

Il ajoute que ce transfert s'accompagne dans le code de l'urbanisme <u>du principe d'automaticité</u>. Il s'ensuit qu'en cas de transfert de compétence, la première commune, qui demandera l'élaboration d'un PLU ou la révision d'un PLU, entrainera élaboration d'un PLU sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité, et donc ce que l'on appelle un PLUi.

Monsieur le Maire précise que les II, III et IV de l'article 136 sont ainsi rédigés

« II. — La communauté de communes ou la communauté d'agglomération existant à la date de publication de la présente loi, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain



de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi. Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Si, à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la présente loi, la communauté de communes ou la communauté d'agglomération n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, elle le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions prévues au premier alinéa du présent II.

Si, à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la présente loi, la communauté de communes ou la communauté d'agglomération n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale peut également à tout moment se prononcer par un vote sur le transfert de cette compétence à la communauté. S'il se prononce en faveur du transfert, cette compétence est transférée à la communauté, sauf si les communes membres s'y opposent dans les conditions prévues au premier alinéa du présent II, dans les trois mois suivant le vote de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

III. — Dans les trois ans qui suivent la publication de la présente loi, les communes membres d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomération peuvent transférer la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, mentionnée au II du présent article, selon les modalités prévues à l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales.

IV. — Si une commune membre de la communauté de communes ou de la communauté d'agglomération a engagé, avant la date de transfert de la compétence, une procédure d'élaboration, de révision, de modification ou de mise en compatibilité avec une déclaration de projet d'un plan local d'urbanisme, d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale, la communauté de communes ou la communauté d'agglomération devenue compétente peut décider, en accord avec cette commune, de poursuivre sur son périmètre initial ladite procédure. »

#### Monsieur le Maire précise donc :

- ✓ qu'il en résulte que les communes doivent délibérer avant le 26 décembre 2016 si elles souhaitent s'opposer au transfert de cette compétence,
- √ faute de quoi le transfert sera acté,
- ✓ et que cette minorité de blocage représente donc 16 communes et 11 000 habitants.



Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal d'en débattre au regard des avantages et des inconvénients de ce transfert de compétences.

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et débattu,

- ✓ S'OPPOSE au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;
- ✓ DIT que la présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet, conformément à l'article L 2131-1 Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ DIT que la présente délibération sera transmise à monsieur le Président de la Communauté de Communes Lacq Orthez.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents, Pour extrait, Le Maire, Francis LARROQUE.





.





400 chemin de l'Église 64 300 LOUBIENG



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG

# Séance du 25 février 2016

L'an deux mille seize, le vingt-cinq février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

Étaient présents: Messieurs Francis LARROQUE (Maire), Jacques LAULHÉ (1° Adjoint), Hervé BERGEROT (3° Adjoint), Jean-Claude CAZENAVE, Cédric LAGARDÈRE et Jérémy LAUDA; Mesdames Amandine POUSTIS (2°Adjoint) et Sandy LARROQUE.

Membres en exercice	09
Membres Présents	08
Membre Absent	01
Pour	08
Contre	00
Abstention	00

Absent et excusé: Néant.

Absent: Monsieur Lionel POURTAU-MONDOUTEY.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jérémy LAUDA.

# OBJET : PLH : Avis sur le projet de PLH de la CCLO.

Par délibération en date du 14 décembre 2015, la communauté de communes de Lacq-Orthez a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH).

Ce programme constitue le document pivot de la définition d'une politique territoriale de l'habitat en proposant une réponse à l'ensemble des besoins en logements constatés sur le territoire.

D'une durée de 6 ans (2016-2021), le projet de PLH de la communauté de communes de Lacq-Orthez a été élaboré en concertation avec les 61 communes qui composent l'intercommunalité, l'Etat, le Département et l'ensemble des acteurs de l'habitat.

#### L'élaboration du PLH s'est déclinée en trois phases :

- le diagnostic de la situation locale et les enjeux,
- les orientations générales accompagnées d'objectifs de logements par secteurs géographiques,
- un programme d'actions communautaires.

#### Le diagnostic a permis de dégager cinq orientations principales du PLH:

- Assurer la croissance démographique du territoire dans une perspective de développement durable,
- Améliorer l'attractivité résidentielle et les parcours résidentiels,
- Remobiliser et requalifier le parc existant pour conforter les centralités urbaines,
- Mieux répondre aux besoins sociaux en logement et aux besoins spécifiques,
- Organiser l'animation, le pilotage et le suivi de la politique locale de l'habitat



Ces cinq axes stratégiques sont déclinés en 19 actions opérationnelles.

Concernant les objectifs de production de logements sur le temps du PLH, deux choix forts ont été décidés par les élus communautaires :

- le maintien d'un taux de croissance annuel de la population à l'échelle de la CCLO à +0,60%
- une option très volontariste : stopper la progression de la vacance de logements, soit passer de +3,26% par an actuellement à 0% par an. Cette hypothèse renvoie à une politique très volontariste de la CCLO et des communes avec le soutien des partenaires en matière de reconquête du parc vacant.

Sur la base de ces hypothèses, l'estimation des besoins en logements représente 1935 logements à construire sur 6 ans soit 325 par an (en arrondissant) pour l'ensemble du territoire de la CCLO. Ces besoins en logements sont répartis en fonction de l'attractivité des 3 grands secteurs : 155 logements pour le secteur Nord, 75 logements pour le secteur Est et 95 logements pour le secteur Sud.

Suite à la saisine de la communauté de communes de Lacq-Orthez, les communes rendent un avis sur le projet arrêté dans un délai de deux mois.

Au vu de ces avis, une délibération sera à nouveau soumise au conseil communautaire pour amender en tant que de besoin le projet de PLH qui sera alors transmis au Préfet. Ce dernier sollicitera l'avis du comité régional de l'habitat (CRH).

Au terme de ces consultations, le PLH sera proposé au conseil communautaire pour adoption.

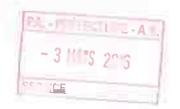
Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés décide d'émettre un avis favorable sur le projet de PLH.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents, Pour extrait, Le Maire, Francis LARROQUE.









# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG

# Séance du 25 février 2016

L'an deux mille seize, le vingt-cinq février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

Étaient présents: Messieurs Francis LARROQUE (Maire), Jacques LAULHÉ (1° Adjoint), Hervé BERGEROT (3° Adjoint), Jean-Claude CAZENAVE, Cédric LAGARDÈRE et Jérémy LAUDA; Mesdames Amandine POUSTIS (2°Adjoint) et Sandy LARROQUE.

Membres en exercice	09
Membres Présents	08
Membre Absent	01
Pour	08
Contre	00
Abstention	00

Absent et excusé : Néant.

Absent: Monsieur Lionel POURTAU-MONDOUTEY.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jérémy LAUDA.

# OBJET : CNFPT - Plan de formation mutualisé

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités locales d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ont conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé sur le territoire Béarn des Gaves du Département.

A l'issue de cet accompagnement, les collectivités du territoire ont décidé de pérenniser cet outil.

Ce projet permettra notamment au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire concerné.

Le Conseil municipal, après avis du Comité technique intercommunal émis en dernier lieu le 30/11/2015 adopte le plan de formation mutualisé et le règlement de formation.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents, Pour extrait, Le Maire, Francis LARROOUE.





400 chemin de l'Église 64 300 LOUBIENG



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG

# Séance du 25 février 2016

L'an deux mille seize, le vingt-cinq février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

<u>Étaient présents</u>: Messieurs Francis LARROQUE (Maire), Jacques LAULHÉ (1° Adjoint), Hervé BERGEROT (3° Adjoint), Jean-Claude CAZENAVE, Cédric LAGARDÈRE et Jérémy LAUDA; Mesdames Amandine POUSTIS (2°Adjoint) et Sandy LARROQUE.

Membres en exercice	09
Membres Présents	08
Membre Absent	01
Pour	08
Contre	00
Abstention	00

Absent et excusé: Néant.

Absent: Monsieur Lionel POURTAU-MONDOUTEY.

Secrétaire de Séance: Monsieur Jérémy LAUDA.

### OBJET : Mise à jourdu tableau des effectifs.

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs.

Il convient en effet de supprimer l'emploi permanent d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet (19 heures), à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016, suite au départ à la retraite de l'agent qui l'occupe. Les heures correspondantes pourraient être réparties sur un emploi permanent d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe et un emploi permanent d'agent spécialisé de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, après avis favorable des deux collèges composant le Comité Technique Intercommunal rendu le 9 février 2016 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

#### **DÉCIDE:**

- la suppression de l'emploi permanent d'adjoint technique de 2ème classe, à temps non complet (19 heures), à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 et la suppression de l'emploi permanent d'agent spécialisé de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles, à temps non complet (20 heures), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,
- la création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (19 heures 41 minutes) et d'un emploi permanent d'agent spécialisé de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet (24 heures) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

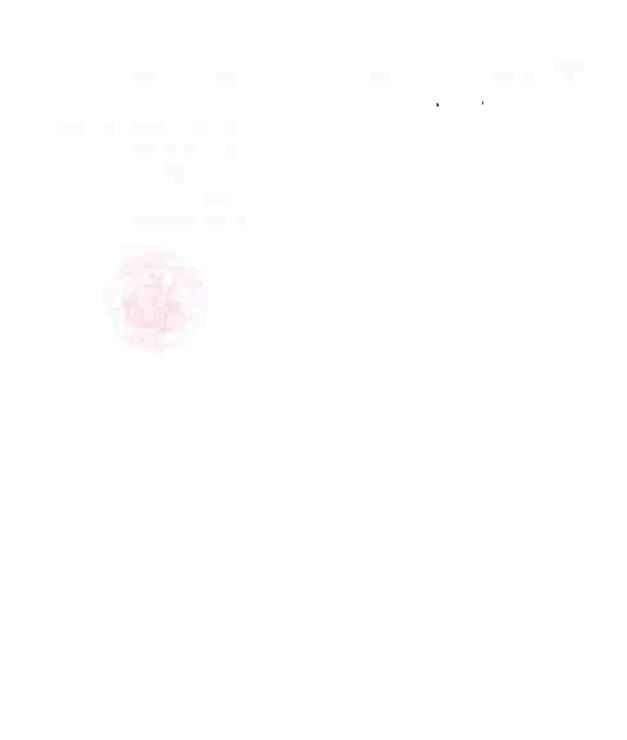
**ADOPTE** la modification du tableau des effectifs figurant en annexe.



# PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents, Pour extrait, Le Maire, Francis LARROQUE.





# ANNEXE: TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE DE LOUBIENG AU 1<sup>ER</sup> MARS 2016

Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet (temps de travail hebdomadaire moyen)	Fondement (si l'emploi peut être pourvu par le recrutement d'un agent non titulaire)
В	1	1	Temps complet	
O O	1	1	Temps complet Temps non complet (25 heures)	
C	1	1	Temps non complet (19 heures 41 minutes)	
0	1	C	Temps non complet (24 heures)	





400 chemin de l'Église 64 300 LOUBIENG



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

# Séance du 25 février 2016

L'an deux mille seize, le vingt-cinq février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROOUE.

Étaient présents: Messieurs Francis LARROQUE (Maire), Jacques LAULHÉ (1° Adjoint), Hervé BERGEROT (3° Adjoint), Jean-Claude CAZENAVE, Cédric LAGARDÈRE et Jérémy LAUDA; Mesdames Amandine POUSTIS (2°Adjoint) et Sandy LARROQUE.

Membres en exercice	09
Membres Présents	08
Membre Absent	01
Pour	08
Contre	00
Abstention	00

Absent et excusé : Néant.

Absent: Monsieur Lionel POURTAU-MONDOUTEY.

Secrétaire de Séance: Monsieur Jérémy LAUDA.

# OBJET : Département 64 : AVENANT AU CONTRAT DE TERRITOIRE DE LACQ.

Faisait suite à la conférence de territoire de Lacq qui s'est tenue le 21 septembre dernier, le Département des Pyrénées-Atlantiques a délibéré lors de la Commission permanente du 26 novembre 2015 pour approuver le contenu de l'avenant au contrat de territoire et autoriser le Président à le signer.

Il convient aujourd'hui que notre assemblée délibérante valide le projet d'avenant au contrat afin que le Département puisse procéder à sa signature dans les meilleurs délais.

Monsieur le Maire précise que ce projet d'avenant au contrat est composé d'articles juridiques engageant les cocontractants et d'annexes intégrant une fiche synthétique du contrat ainsi qu'un tableau récapitulatif de l'ensemble des projets d'investissement du territoire.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

#### Le conseil municipal décide :

- de valider le contrat territorial de Lacq dont le contenu est détaillé en annexe de la présente délibération.
- d'autoriser le Maire à les signer.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents, Pour extrait,

Le Maire,

Francis LARROQUE.







#### **AVENANT AU CONTRAT TERRITORIAL DE LACQ**

#### **ENTRE**

Le Département des Pyrénées-Atlantiques, représenté par Monsieur Jean-Jacques LASSERRE, Président du Conseil départemental, habilité aux fins des présentes par délibération en date du 26 novembre 2015.

#### ET

- la communauté de communes de LACQ;
- les communes d'ABIDOS, ABOS, ARGAGNON, ARTHEZ, ARTIX, BESINGRAND, CASTEIDE CAMI, CASTEIDE CAMI, CASTEIDE CANDAU, CASTEINER, CESCAU, CUQUERON, LAA MONDRANS, LABASTIDE CEZERACQ, LABASTIDE MONREJEAU, LACADEE, LACOMMANDE, LACQ AUDEJOS, LAHOURCADE, LOUBIENG, LUCQ DE BEARN, MASLACQ, MESPLEDE, MONEIN, MONT, MOURENX, OS MARSILLON, OZENX MONTESTRUCQ, PARBAYSE, SAINT MEDARD, SAUVELADE, SERRES SAINTE MARIE, URDES, VIELLENAVE D'ARTHEZ, VIELLESEGURE;
- les syndicats : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ARTHEZ DE BEARN, SIVU DE L'AGLE ET DE L'AULOUZE, SIVU POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES COURS D'EAU DU BASSIN DES BAISES, SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DES LUYS, SYNDICAT EAU ET ASSAINISSEMENT DES 3 CANTONS, SYNDICAT AEP DE LA REGION DE LESCAR, SYNDICAT EAU ASSAINISSEMENT GAVE ET BAISE, SYNDICAT DE GRECHEZ, SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DEFENSE CONTRE LES INONDATIONS DU GAVE DE PAU, SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU;

représentés par leurs maires et présidents habilités aux fins des présentes par délibération.

#### Exposé des motifs :

Par délibération du 29 novembre 2012, Le Département des Pyrénées-Atlantiques s'est engagé dans une politique contractuelle de développement des territoires. Cette politique s'adresse aux acteurs publics locaux sur le périmètre de 30 territoires intercommunaux. Elle s'appuie sur le partage des enjeux de développement territorial et vise à soutenir les projets d'investissement.

Le contrat de territoire de Lacq a été approuvé par délibération de l'Assemblée départementale le 22 novembre 2013. L'article 6 du contrat prévoit la possibilité d'un avenant.

Le présent avenant a pour objectif de prendre en compte :

- les assouplissements votés par l'Assemblée départementale le 25 juin 2015 sur la mise en œuvre des contrats territoriaux,
- le programme d'investissements actualisé, intégrant l'ensemble des projets dont la réalisation devra être effective avant le 30 septembre 2017, date limite de réception des factures acquittées pour versement des subventions par le Conseil départemental, dans la limite de l'enveloppe territoriale de 11 381 857 €.

#### **CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT:**

#### **ARTICLE 1**

L'annexe 2 au contrat territorial de Lacq est remplacée par le programme d'investissement annexé au présent avenant.

#### **ARTICLE 2**

Les dispositions de l'article 3 du contrat précité sont remplacées par les dispositions suivantes :

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer l'exécution des opérations identifiées dans le présent contrat dans les délais impartis, soit :

- Pour l'engagement des projets en Commission permanente, transmission d'un dossier complet aux services concernés du Département :
  - o pour les projets dont le coût des travaux dépasse les 500 000 €: au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2016 pour une présentation en Commission permanente du mois de mai 2016
  - o pour les projets dont le coût des travaux est inférieur à 500 000 € : au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet pour une présentation en Commission permanente du mois de septembre 2016.
- Pour le versement des subventions, la réception des dernières factures acquittées est fixée au 30 septembre 2017.

Les maîtres d'ouvrage prendront l'attache des partenaires financiers (Europe, Etat, Région...) afin de compléter le plan de financement de chaque opération.

Chaque maître d'ouvrage associera les services concernés du Département dans toutes les étapes de réflexion et de mise en œuvre de ses projets.

Un dossier complet devra être transmis au service concerné du Département. Il est constitué d'un dossier technique et administratif, présentant notamment le descriptif du projet, le budget et le plan de financement, les délibérations, la fiche technique énergie et les adaptations techniques éventuelles survenues depuis la signature du contrat territorial, étant entendu que ces adaptations ne doivent modifier ni la nature, ni les objectifs du projet initial, et que le projet doit rester conforme aux enjeux prioritaires du portrait de territoire.

Avant passage en Commission permanente du Conseil départemental pour délibération, le maître d'ouvrage s'engage à communiquer au service concerné le montant des travaux après appel d'offres.

Ce dossier est à transmettre impérativement avant le démarrage du projet et dans les délais suffisants pour permettre au Département de l'instruire, de délibérer et de procéder au versement de la subvention, conformément aux dates citées plus avant.

#### ARTICLE 3: DISPOSITIONS PARTICULIERES POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 500 HABITANTS

Les projets de moins de 30 000 € de dépenses portés par des communes de moins de 500 habitants, peuvent bénéficier d'un dispositif particulier.

Ces communes pourront effectuer un changement de destination pour tout projet inférieur à 30 000 €, retenu au contrat de territoire.

La subvention inscrite au sein du programme d'investissement objet de l'annexe 2 au contrat de territoire peut donc être transférée sur un autre projet, sous conditions :

- de l'accord du Département, exprimé par courrier, quant à l'éligibilité du nouveau projet présenté,
- que le taux appliqué soit le taux maximum de la commune,
- que le montant de la subvention soit plafonné au montant initialement inscrit au contrat de territoire.

#### **ARTICLE 4**

Les dispositions de l'article 4 du contrat précité sont remplacées par les dispositions suivantes :

Le Département s'engage à financer les projets du territoire de Lacq inscrits à l'annexe 2, dans la limite de l'enveloppe territoriale de 11 381 857 € et sous les réserves qui suivent.

Par le présent contrat, il soutient la réalisation des projets présentés, dans le respect de ses règles et procédures de programmation, de financement, et sous réserve que, le cas échéant, les projets répondent aux conditionnalités précisées dans le tableau récapitulatif figurant en annexe du présent contrat. Le Département informera par courrier, après instruction du dossier complet transmis par le maître d'ouvrage, ledit maître d'ouvrage de la levée, ou non, des conditionnalités.

Chaque projet inscrit au programme d'investissements du contrat et pour lequel les conditionnalités auront été levées fera l'objet d'une délibération attributive de subvention de la Commission permanente faisant référence au contrat, étant précisé que :

- Un projet inscrit au contrat sera présenté en Commission permanente pour délibération s'il est prêt à démarrer, c'est-à-dire sur présentation des ordres de services, ou de tout autre document prouvant un démarrage imminent des travaux,
- Pour chaque projet présenté en Commission permanente, le maître d'ouvrage aura transmis au service concerné du Département un dossier technique et administratif complet (cf article 3),
- Seuls les projets présentés en Commission permanente jusqu'à celle de mai 2016 pour les projets supérieurs à 500 000 € de travaux ou jusqu'à celle de septembre 2016 pour les projets inférieurs à 500 000 € de travaux pourront faire l'objet d'une délibération.

Seuls les travaux de voirie communale pour lesquels une enveloppe spécifique est attribuée à chaque maître d'ouvrage, conformément à l'annexe 8 de la délibération n° 601 du 29 novembre 2012, seront engagés annuellement dès signature du présent contrat et conformément au programme d'investissements sans nécessiter une nouvelle délibération individuelle en Commission permanente.

En ce qui concerne les dossiers Eau et assainissement d'une part, et Habitat d'autre part, chaque projet retenu au contrat sera étudié au travers des modalités d'aides des règlements départementaux en vigueur qui permettent de caractériser l'éligibilité du maître d'ouvrage, et l'éligibilité technique du projet.

Le Conseil départemental sera attentif à ce que les maîtres d'ouvrage garantissent le bon niveau de performance énergétique de chacun des projets du contrat. Ils devront notamment remplir une fiche technique fournie par le Conseil départemental. La prise en compte de l'énergie est un élément à part entière de l'instruction technique des projets du contrat.

#### **ARTICLE 5**

Les dispositions de l'article 7 du contrat précité sont remplacées par les dispositions suivantes :

Le Département versera, pour chaque projet, la subvention en 3 temps maximum, deux acomptes puis le solde ; dans cette limite, les modalités de versement seront précisées dans la délibération individuelle d'attribution de subvention prévue à l'article 4 du contrat.

Les versements seront effectués uniquement sur la base de dépenses réalisées, au vu des justificatifs suivants : factures acquittées, acomptes de travaux payés, les décomptes généraux et définitifs et d'un état récapitulatif certifié par le maître d'ouvrage et visé par le receveur de la collectivité pour la partie financière.

Seul l'état récapitulatif certifié par le maître d'ouvrage, visé par le receveur de la collectivité et validé par le Département sera transmis au comptable comme pièce justificative pour le paiement de la subvention départementale.

Seuls les appels de subventions reçus par le Département, avec l'ensemble des justificatifs précités, à la date limite du 30 septembre 2017 donneront lieu à versement(s).

Les subventions n'ayant pas fait l'objet d'un appel dans les conditions précitées ne seront pas honorées au titre du présent contrat.

Dans le cas où des travaux réalisés s'avèreraient non conformes à l'opération susvisée, le Département se réserve le droit de ne pas verser tout ou partie de la subvention.

#### **ARTICLE 6**

Les dispositions de l'article 9 du contrat précité sont remplacées par les dispositions suivantes : Le contrat prendra fin le 31 décembre 2017.

#### **ARTICLE 7**

Les autres dispositions du contrat territorial demeurent inchangées.

Fait à ..... en 46 exemplaires, le

e Président du Conseil départemental	Le Président de la communauté
des Pyrénées-Atlantiques	de communes de Lacq-Orthez
Jean-Jacques LASSERRE	Jacques CASSIAU-HAURIE
Le Maire d'Abidos	Le Maire d'Abos
Jean-Claude MIRASSOU	Jean-Pierre CAZALÈRE
Le Maire d'Argagnon	Le Maire d'Arthez-de-Béarn
20 Mail C a 7 ii gagiion	ac Marc a Arther ac Bearin
André CASSOU	Philippe GARCIA
Le Maire d'Artix	Le Maire de Bésingrand
Jean-Marie BERGERET-TERCQ	Michel LAURIO
La Maire de Castéide-Cami	Le Maire de Castéide-Candau
Maryse PAYBOU	Jean-Marie PINON

La Maire de Castetner	Le Maire de Cescau
Nadia GRAMMONTIN	Hervé LAFITTE
Le Maire de Cuqueron	Le Maire de Laà-Mondrans
Michel BARBÉ	Daniel BOULIN
Le Maire de Labastide-Cézéracq	Le Maire de Labastide-Monréjea
Dominique TOUYA	Jean-Simon LEBLANC
Le Maire de Lacadée	Le Maire de Lacommande
Michel JESER	Paul MONTAUT
Le Maire de Lacq-Audejos	Le Maire de Lahourcade
Didier REY	Gérard PALOUMET
Le Maire de Loubieng	Le Maire de Lucq-de-Béarn
Francis LARROQUE	Albert LASSERRE-BISCONTE

Le Maire de Maslacq	Le Maire de Mesplède
Georges TROUILHET	Régis CASSAROUMÉ
Le Maire de Monein	Le Maire de Mont
Yves SALANAVE-PÉHÉ	Jacques CLAVÉ
Le Maire de Mourenx	Le Maire d'Os-Marsillon
Patrice LAURENT	Bernard TURPAIN
La Maire d'Ozenx-Montestrucq	Le Maire de Parbayse
Hélène MARTEUILH	Thierry LAFFITTE
Le Maire de Saint-Médard	Le Maire de Sauvelade
Franck VIREBAYRE-GASTON	Jean-Claude MORÈRE
Le Maire de Serres-Sainte-Marie	Le Maire d'Urdès
Gérard DUCOS	Christian LÉCHIT

•

Le Maire de Viellenave-d'Arthez	Le Maire de Vielleségure
Fernand CAMGUILHEM	Philippe ARRIAU
Le Président du Syndicat mixte du bassin du Gave de Pau	Le Président du Syndicat intercommunal de défense contre les inondations du Gave de Pau
Jean-Claude DUHIEU	Jean-Claude DUHIEU
Le Président du SIVU de l'Agle et de l'Aulouze	Le Président du Syndicat intercommunal d'Arthez-de-Béarn
Jean-Marie BERGERET-TERCQ	Philippe GARCIA
Le Président du Syndicat eau-assainissement des trois cantons	Le Président du SIVU pour l'aménagement et l gestion des cours d'eau du bassin des Baïses
Philippe FAURE	Jacky SCHOUMACHER
Le Président du SIAEP de la région de Lescar	Le Président du Syndicat du bassin versant des Luys
Jacques LOCATELLI	Jacques DUFAU

Le Président du Syndicat Eau Assainissement Gave et Baïse	Le Président du Syndicat de Gréchez
Bernard SOUDAR	Jacques LAULHE

•

	•	1

#### FICHE PROJET: AVENANT AU CONTRAT DE TERRITOIRE DE LACQ

#### Historique

- 12/09/2013 : Signature du contrat de territoire de Lacq.
- 03/12/2014 : Présentation du bilan à mi-parcours à l'ensemble des acteurs du contrat de territoire.
- 21/09/2015 : Conférence-avenant au contrat de territoire Les acteurs locaux se sont par la suite retrouvés localement afin de parvenir à un accord selon les modalités de mise en œuvre décidées par le Conseil départemental. Ces discussions et négociations ont permis de valider le programme d'investissement présenté en annexe 2 de l'avenant au contrat de territoire.

#### L'avenant au contrat de territoire

#### Eléments d'arbitrare

A la suite des propositions départementales, les conseillers départementaux et les acteurs locaux ont trouvé un accord sur la base des éléments suivants :

- Le respect de l'enveloppe territoriale initialement affectée (11 381 857 €).
- La priorisation des projets en fonction des thématiques prioritaires du contrat : l'enfance et la petite enfance, l'habitat, les projets sylvicoles, les projets des syndicats environnement.
- La priorisation des projets en fonction de leur état d'avancement et de leur faisabilité au regard des délais énoncés dans la délibération du 25 Juin 2015.
- Le maintien des taux et subventions pour les projets déjà inscrits au contrat, la baisse de 5% du taux d'intervention pour les nouveaux projets

#### Présentation de l'avenant au contrat de territoire

L'avenant au contrat de territoire de Lacq se compose de 185 projets répartis entre 45 maîtres d'ouvrage, pour un coût total de projets de 44 266 118.36€ et une participation financière du Conseil départemental plafonnée au montant de l'enveloppe territoriale, 11 381 857 € pour la période 2013-2017.

Au sein du contrat de territoire de Lacq, le Département intervient prioritairement pour soutenir les projets de :

- voirie communautaire (24,5 % des subventions totales),
- bâtiments scolaires (16 %),
- assainissement collectif et non collectif (12 %)
- alimentation en eau potable (9 %),
- habitat (6 %)
- et de développement économique (6 %)

#### Répartition par type de maître d'ouvrage

Les subventions départementales sur le territoire de Lacq se répartissent entre :

- les projets communaux : 31 %
- les projets intercommunaux : 67 % (37 % communauté de communes et 30 % syndicats)
- les projets des bailleurs sociaux : 2 %

#### Les projets structurants du contrat

- Les programmes des bailleurs sociaux
- Médiathèque (ANRU Mourenx)
- Réhabilitation et extension de la Maison de la petite enfance Commune de Mourenx
- Aménagement ZA Eurolacq2 Communauté de communes de Lacq
- Réaménagement de l'office de tourisme situé à Monein-Communauté de communes de Lacq

# **AVENANT AU CONTRAT TERRITORIAL DE LACQ**

Les montants indiqués sont des montants prévisionnels maximum.

Le montant définitif de subvention sera calculé suite à l'instruction du dossier complet (après résultats des appels d'offres) en fonction des dépenses éligibles.

USAIres (Ferragin	hills:	thine Communication	The second of th		Matter estruet ) 01:	Same arrange
COMMUNE D ABIDOS	Logement communal	15/12/2011			14 628.50	
	DEMARKAN II AAGOT		1 20		14 CH.55	
COMMUNE D	Rénovation de la salle multi-activités	28/02/2014	410 648.00	20	82 129.60	
ABOS	Travoux 2014 de reboisement avec protections	27/06/2014	10 345.00	22.27	2 304.00	
	Extension du réseau d'assainissement et		TOT WILLIAM		ALTER.	
COMMUNE D ARGAGNON	construction d'un de de	13/07/2011		35	6 504.17	
ANDADION	: maison du de	28/02/2014	73 665.00		18 416.00	
COMMUNE D ARTHEZ DE	Rénovation et extension de la salle des sports pour la création d'un dojo		1 085 535.	15	162 830.	Ce projet vise à améliorer et à diversifier les conditions déroulement des cycles EPS du collège et de l'école
BEARN	CERNALINE DIRECTOR MANAGEMENT		196555500		142.434.00	nvironnante.
	Aménagement d'une cantine à l'école	11/07/2014	188 600.50	20	37 720.10	
COMMUNE D'ARTIX	maternelle Jean Moulin Rénovation des toitures du groupe scolaire Jean		_	_		Projet à retenir sous réserve de l'examen technique d'ui
	Sarrailh		531 200.00	15	79 680.	r de demande de subvention.
COMMUNE DE	The state of the s	22/05/2014	25.022.00	20	71748678	
BESINGRAND	Etude du schéma directeur d'assoinissement	23/05/2014	26 032.00	30	7 809.60	
COMMUNE DE	Committee Commit		26 947 68		2 800.40	Projet à retenir sous réserve de l'examen technique d'ur
CASTEIDE CAMI	Extension de l'école		150 000.00	20	30 000.	ossier de demande de subvention.
COMMUNE DE	COMMANN THE CASTLESS CAMM		(100 GHI HI)		Binning	
CALTEIDE CANDAU	Commune de Casteide Candau : réaménagement d'un logement communal	28/02/2014	105 750.00		26 438.00	
MMUNE DE	PANALIST OF CATTER CARDING		THO CHILIN		20 (00.00)	
TETNER	Réhabilitation de logements communaux situés 112 route des Crêtes à Castetner	28/02/2014	171 873.00	25	42 968.00	
-	COMMANDE DE CASTEDITS	(3.888.02	MINISTER.		41 848.00	
MMUNE DE	Réaménagement de la Maison Geyre en 3 logements locatifs sociaux (1 logement Palulos et 1	21/11/2014	326 250.00	13.8	45 036.00	
CESCAU	Extension de l'école		304 742.00	20	60 948	Projet à retenir sous réserve de l'examen technique d'un ossier de demande de subvention. Cour d'école et VRD déduire du coût
	EDMINUSE DE CENÇAL	FE 264 DE	830 500.0E		105,395,00	
COMMUNE DE CUQUERON	Travaux sylvicoles 2015-2016 : dégagements		5 400 30	25	1 350 00	
	COMMUNE DE COOLENON		E 905.0Y		1.0000	
COMMUNE DE LAA MONDRANS	Rénovation de l'école		365 183.	25	91 296 im	Projet à retenir sous réserve de l'examen technique d'ur cossier de demande de subvention.
	COMMUNICIPALIZA MONDEANS		360,319,28	===	10.296.00	
ABASTIDE RACQ	Aménagement et extension du groupe scolaire		1 014 000.	20	202 800 💷	Projet à retenir sous réserve de l'examen technique d'ur ssier de demande de subvention,
	MAKING OF CARACITOC DEPCHACE		COLUMNICO	=	307300.00	
LABASTIDE MONREJEAU	Extension bâtiment pour création espace activités périscolaires		213 500.00	20	42 700 J	
	MINISTER OF SAMPLED HONDERS AND THE SAMPLE AND THE		313 300 cm		AZ 100.00	
COMMUNE DE	Aide oux travaux de viabilisation d'un lotissement communal à Lacadée.	13/07/2012			30 000.00	
	COMMUNE OF CALDIOFF				1.80 000,00	
	Lutte contre les inondations	15/12/2011	61 207.72	50	30 603.86	
COMMUNE DE	Création du réseau d'assainissement Construction de la Station d'assainissement	28/06/2010 28/06/2010	138 562.34 39 256.80	35 10	48 496.82 3 925.68	
ACOMMANDE	Lagement communal	30/10/2009	55 350.00		7 565.00	
	COMMUNE DE CARDAMANTO		335 036 80		\$6.50 CH.	
MMUNE DE ACQ AUDEJOS	VIABILISATION LOTISSEMENT COMMUNAL	13/07/2012			30 000.00	
	COMMUNE DE LISCO ALIBODOS				10,400,00	
	Rebolsement avec protections individuelles sur 4 ha AD207-AD211-AD218-AD221-AE11 Travaux sylvicoles 2013 : rebolsement sans	25/05/2012	20 000 JWI	25	5 000.00	
COMMUNE DE	protections individuelles (Piles 17rc et 18rc) sur 3,40 ha - Rebolsement sans protections individuelles 17rc et 1 sur 40 ha	30/01/2014	9 190.00	25	2 297.50	
AHOURCADE	Travoux sylvicoles 2014: reboisement, sans	27/06/2014	10 755.00	25	2 688.75	
	Travaux sylvicoles 2015 : dégagement de plantations et dégagement de régénération	10/07/2015	4 276.80	25	1 069.20	
	maturette					
	Travaux sylvicoles 2016 : dégagement de ntations		8 828.20	25	2 207.	

N====	Fines	(F	tata emperation from	Text	Wirest Attended	1 1000000
OMMUNE DE	LOUBIENG 1 LOGEMENT PLUS	01/11/2010			14 677.00	
DUBIENG	COGNICING DE OTORIENO				14 677.00	
	Extension du réseau d'assainissement ou Lou Carrerot	24/10/2014	159 834.64	35	55 942.12	
MMUNE DE	Réhabilitation du groupe scolaire		487 168.00	25	121 792.	Projet à retenir sous réserve de l'examen technique d'ur mujer de demande de subvention. D déduite
JCQ DE BEARN	Réalisation de 3 logements locatifs sociaux à Lucq de Béarn   ancien		493 🗪 🖽			Projet à retenir sous condition de l'éligibilité au ment habitat
	Travaux sylvicoles 2015-2016 : reboisement feuillu avec protection sur 2 ha et dégagement		11 860.00	25	2 965	
	SHAM AND DE LOCKEDE BLANK		1 151 162.54		335 FEE 13:	
OMMUNE DE	Construction d'une contine	10/07/2015	140 927.00	20	28 185.00	
ASLACQ	Rénovation de la mairie	28/02/2014	96 836.00	20	18 366.11	
MMUNE DE		30/11/2012	7 929.86	35	2 775.45	
ESPLEDE	Travoux à la salle des fêtes Saint Louis	30/11/2012			3275.41	
	Construction de vestiaires au stade de football	28/09/2012	372 650.83	30	111 795.25	
	Réhabilitation de la station - Calendrier ERU et		1 313 608.20	10	131 360.82	
	réhabilitation du réseau - Tranche 2	11/02/2011				
	OUC MONEIN TRANCHE 2 Programme de mise en conformité -	17/06/2011	44 567.00	20 10	8 912.00 35 000.00	
	Restructuration de la station d	11/07/2014	350 000.00	10	33 000.00	
	Travoux sylvicoles 2013 : dépressage normal (P 36a) sur 5 ha et reboisement avec protections individuelles (P ) sur 0,25 ha	30/01/2014	4 250.00	25	1 062.50	
COMMUNE DE MONEIN	Travaux sylvicoles 2014 dégagement de plantation mécanisable, sur 1,60 ha et dégagement de régénération naturelle, sur 2,21 ha	27/06/2014	2 514.60	25	628.65	
	Travaux sylvicoles 2015 : dégagement de régénération naturelle, dépressage normal	10/07/2015	3746.6	25	936.65 €	
	Travaux sylvicoles 2016 : dégagements, dépressage et plantations		6 263.80	25	1 565.11	
	Etude restauration et aménagement de la maison Laüt en bibliothèque		20 000 mg	50	10 000	
	COMMUNE DE MENEUM		2 117 em 81		JO1 301.82	
OMMUNE DE	Extension du groupe scolaire	25/04/2014	92 109.00	20	17 816.37	
AUNT	COMMUNIC DE WOORF		10 301 00		D 21617	
	INV REHABILITAT*&EXTENS* MAISON PE MOURENX	21/11/2014	1 490 625.00	16	238 500.00	
OMMUNE DE	MOURENX - CLSH Ecole	21/11/2014	468 090.00	20	93 618.00	
MOURENX	Construction du scolaire mard Réhabilitation de l'école maternelle Charles de	38/01/2019	1 587 118.00	25	396 780.00	rojet à retenir sous réserve de l'examen technique d'
	Bordeu		1 200 000	25	Annual Contract of the Contrac	ossier de demande de subvention.
	Travaux sylvicoles 2016 : travaux de préparation		243454H.M		1 124 314 211	
	à la ration naturelle		5 250.00	25	1 312	
COMMUNE D OS	Travaux sylvicoles 2015-2016 : Plantations d'arbres		4 400.00	25	1 100.	
MARSILLON	Construction d'un groupe scolaire		65 000.00	15	9 750.00	Projet à retenir sous réserve de l'examen technique d' ier de demande de subvention. rais fonciers, VRD, DO et équipements de cuisine inéla bles
	COMMENS BOX GOVERNOR		18 610.00		3218256	
	Ozenx-Mantestrucq. Rénovation église d'Ozenx	21/06/2012	45 000.00	45	20 250.00	
COMMUNE D OZENX MONTESTRUCQ	Ozenx Montestrucq : rénovation de l'ancien en	28/02/2014	91 215.00	25	22 804.00	Projet à retenir sous réserve de l'examen technique d'
	Réaménagement du groupe scolaire		59 635	20	11 927 🚳	ossier de demande de subvention. d nses sont inéli ibles
	Amé uste	13/07/2012	30 000.00	50	15 000.00	
MMUNE DE	Travage à l'Armin	11/07/2012	26 319.00		6 580.00	
10197613	COMMINE DE INVENTIE	ANALY	94111.00		2038430	Projet à retenir sous condition de l'éligibilité au
MMUNE DE SAINT MEDARD	Rénovation appartements communaux		180 000.00		34 335.01	règlement habitat
	PARTITION DE GOST HITTERD	18/01/2012	159 684.00	30.7	49 021.00	
COMMUNE DE SAUVELADE	Réhabilitation du groupe scolaire  Sauvelade : réhabilitation d'un logement	18/01/2013	70 470.00	_	9 936.00	
	communol  EDMMittel 28 SWART LACE	28/02/2014	70 470.00		14 957 85	
COMMUNE DE	Construction d'une salle multi-activités	30/11/2012	150 000.00	30	45 000.00	
RRES SAINTE	Réhabilitation du groupe scolaire		400 000.00	20	80 000.11	Projet à retenir sous réserve de l'examen technique d' ier de demande de subvention.
MARIE	COMMUNE OF TENHES SAFETS WANT		EA 000.00		125 000 00	de deliminat de subtelluoli.

.

Wallian d'accordance	The state of the s	Date Commission Factorism	DOI HOURS	Tax	Worten second (2	Summership
	Travaux sylvicoles 2015 : dégagement de	10/07/2015	1 600.00	25	400.00 €	
COMMUNE D URDES	Travaux sylvicoles 2016 : régénération naturelle sur 2 ha		2 304	25	976,00	
	Réalisation de 3 logements		247 000.00		35 345.(N)	Projet à retenir sous condition de l'éligibilité au lement habitat ment Etat délivré en 2013.
Total Control	CONSIDER DURING		210 904.00		56 725 00	Interest deliver of the East deliver of 12023.
MMUNE DE IELLENAVE D ARTHEZ	Réhabilitation de 4 logements locatifs à Viellenave d'Arthez (4 PLUS)	30/11/2012			72 709.00	
COMMUNICATION.	- 20mm		1.0		13.7%30	
	Mise en place de l'assainissement commune	11/02/2011	689 200.00	35	241 220.00	
OMMUNE DE	Réhabilitation de l'école	25/06/2014	125 495.00	25	30 451.39	
/IELLESEGURE	Réaménagement du groupe scolaire		115 000.00	20	23 000.txl	Projet à retenir sous réserve de l'examen technique d'u ier de demande de subvention.
	EWARS SKARTING		\$25 499.00		299,677,89	
	TITTAL DE COmmunes	201200	19 196 276 36		3 494 270 25	
	CC DE LACQ : PLAN PLR	16/00/7012	5 503 454 00	42.44	5 976.25	
	restructuration de l'Office de Tourisme Coeur	24/10/2014	5 503 154.00	12.14	668 000.00	
	de Béarn	26/09/2014	470 588.24	17	80 000.00	
	Travaux III nte PLR	21/31/2014	77 894.00	24	18 694.56	
	Outils de communication PLR	21/11/2014	29 500.00	24	6 927.60	
	CC DE LACQ : travaux d'harmonisation des PLR	28/09/2012			13 832.63	
	CC DE LA ZONE DE LACQ PVC 2013-2016	23/11/2013	5 660 842.00	49.19	2 784 568.00	
MMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ ORTHEZ	Création zone d'activité quartier N'Haux à Arthez de Béarn		454 000.00	11.56		- seule la partie relative aux 4 lots sera prise en compte ins la mesure où ces surfaces accueilleront de l'artisanat de production; - Intervention du CD serait en conséquence proratisée : in l'absence d'informations complémentaires sur les surfaces concernées, une première approche pourrait limiter l'intervention du CD à 50 % (soit 50 000 €) de la demande pour une assiette à confirmer de 50 % des surfaces éligibles (7 000 m²).
	Aménagement zone d'activités EUROLACQ 2		2 500 000.00	24		one qui sera structurée en 3 parties (industrie, artisan et tertiaire) avec des tarifs de commercialisation différenciés en fonction des activités et de l'emplacement. Sur ces bases, le différentiel estimé de cette opération (coût des travaux de 9 114 - ventes potentielles) serait l'ordre de 2 500 KE (assiette retenue) et l'aide sollicitée de 600 KE représenterait 24 % de cette assiette.
	Harmonisation et optimisation des collectes des recyclables secs et du verre		74 240.00	30	22 272.00	Projet à retenir sous réserve de l'examen technique des lépenses éligibles. Projet partiellement retenu à hauteur de 22 272 € de ubv.
101	M.DE Communicate de Communes		34 770 732.36		4.252 FTL64	

, , ,

Extension SYNDICAT NTERCOMMUNA ARTHEZ DE SEARN  Rénovation Rénovation Rénovation Rénovation Rénovation Rénovation Réhabilita Renouveli Tranche 2 Artix Mise en si du Platea Assainisse Programs Travaux d Artix Mise en si du Platea Assainisse Programs Travaux d Eschourd Programs Travaux d Eschourd Programs Travaux d Artix Artix Mise en si du Platea Programs Travaux d Eschourd Programs Travaux d Eschourd Programs Travaux d Achat de Programs Travaux d Réhabilita 2013-201 - po - Tranche Commun Renouvel Commun Renouvel Commun Renouvel Schéma a Schéma a Schéma a	n du groupe scolaire d'Arthez de Béarn n de l'école i III. ion de l'école de Doazon ion de l'école de Castillon d'Arthez	20/04/2012 25/04/2014	168 743.00			
ASSAINISSEMENT TROIS 3 CANTONS  SIEATC SICOM EAU ASSAINISSEMENT TROIS 3 CANTONS  Programs Travoux i Eschourde Eschourde Programs Travoux i Eschourde Eschourde Programs Travoux i Eschourde Esch	ion de l'école de Doazon	25/04/2014		34.59	28 788.68	
RÉNOVATION  RENOVATION  RÉNOVATION  RENOVATION  RENOVATION  RENOVATION  RÉNOVATION  RENOVATION  RENOVATION  RENOVATION  RENOVATION  RENOVATION  RÉNOVATION  RENOVATION  RÉNOVATION  RENOVATION  RENOVA	ion de l'école de Doazon		214 982.00	23.26	46 842.82	
TERCOMMUNA ARTHEZ DE EARN  Rénovation  Création a commune Réhabilita Renouvell Tranche 2 Artix Mise en si du Platea  Assainisse Arthez Assainisse Programm Travaux i Eschourd  Eschourd  Eschourd  Programm Travaux i Eschourd  Programm Travaux i Eschourd  Eschour			120 000.00	23.26		Projet à retenir sous réserve de l'examen technique d'ur
Rénovation  Création a commune Réhabilita Renouvelis Tranche 2 Artix Mise en si du Platea Assainisse Arther Assainisse Programm Travoux a Assainisse Programm Travoux i Eschourd EAU ASSAINISSEMENT TROIS 3 CANTONS Programm Travoux i Programm Travoux i Réhabilit 2013-201 : po - Tranche Commun Renouvel Schéma a Schéma a Schéma a			150 000.00	23.26	34 890	ossier de demande de subvention. Projet à retenir sous réserve de l'examen technique d'ur ossier de demande de subvention.
Création a commune Réhabilita Renouvelli Tranche 2 Arix Mise en sa du Platea Assainisse Programm. Travaux a Assainisse Programm Travaux a Eschourd Programm Labastide route de Programm Labastide route de Salanisse Marix Mise en sa du Platea Programm Travaux i Eschourd Programm Labastide route de Salanisse Mentre Schéma i Réhabilita 2013-201 : popo Tranche Commune Renouvel Commune Renouvel Schéma a	ion de l'école de Bournourt		30 000.00	23.26	6 978.	Projet à retenir sous réserve de l'examen technique d'ur ossier de demande de subvention. ttention si les travaux sont < à 30 000 € le projet sera irrecevable
commune Réhabilita Renouvell Tranche 2 Artix Mise en si du Platea Assainisse Arther Assainisse Programm Travoux a Mise en si du Platea Assainisse Programm Travoux a Mise en si du Platea Programm Travoux l Eschourd Programm Travoux l Eschourd Programm Travoux l Eschourd Programm Travoux l EAU ASSAINISSEMENT TROIS 3 CANTONS Programm Travoux l Réhabilit 2013-201 : po - Tranche Commun Renouvel Commun Changem Tranche Schéma a Schéma a	DROWNAL APTREE DE BEARN		003 F23 D0		345.471.50	III CECAONIC
Renouveli Tranche 2 Aröx Mise en si du Platea  Assainisse Arther Assainisse Programm Travoux a  Assainisse Programm Travoux i Eschourd Programm Travoux i Eschourd Programm Travoux i Eschourd Programm Travoux i Eschourd Programm Travoux i EAU  Assainisse Programm Travoux i Eschourd Programm Travoux i EAU  SSAINISSEMENT TROIS 3 CANTONS Programm Travoux i Réhobilit 2013-201 : po - Tranche Commun Renouvel Commun Changem Tranche Schéma a Schéma i	n d'un réseau d'assainissement sur la ne d' Arthez	28/06/2010	320 000.00	35	112 000.00	
Tranche 2 Artix Mise en si du Plotea  Assainisse Arthez Assainisse Programm Travaux d Assainisse Programm Travaux i Eschourd EAU  Urdès : ei Eschourd EAU  USSAINISSEMENT TROIS 3 CANTONS  Programm Travaux Programm Travaux Réhobilit 2013-201 : po - Tranche Commun Renouvei  Commun Changem Tranche Schéma a Schéma a Schéma a Schéma a	itation de l'assainissement non collectif	11/02/2011	16 503.77	30	4 951.13	
Mise en si du Platea  Assainisse Arthez Assainisse Programm Travaux d Assainisse Mise en si du Platea  Programm Travaux i Eschourdi Programm Labastide route des SIEATC SICOM EAU SSAINISSEMENT TROIS 3 CANTONS  Programm Travaux i Eschourdi Programm Labastide route des Urdès : ei EAU SSAINISSEMENT TROIS 3 CANTONS  Programm Travaux i Réhabilit 2013-201 : pp - Tranche Commun Renouvei Commun Changem Tranche Schéma a Schéma a	ellement et renforcement à Audejos - 2 - Carlo Ment de crédits	13/07/2011	21 333.53	30	6 400.06	
Assainisse Arther Assainisse Programm Travaux d Assainisse Programm Travaux i Eschourd Programm Travaux i EAU  SSAINISSEMENT TROIS 3 CANTONS Programm Travaux i Programm Travaux i Réhobilit 2013-201 : po - Tronche Commun Renouvei  Commun Changem Tranche Schéma a Schéma i Schéma i	séparatif du réseau d'assainissement au	13/07/2011	36 979.74	35	12 942.91	
Assainisse Programs Travaux d  Assainisse  Mise en s du Platea  Programs Travaux i Eschourd  Programs Lobastide route des  Urdès : es : rél USSAINISSEMENT TROIS 3 CANTONS  Programs Travaux i Réhobilit 2013-201 : po - Tranche Commun Renouvei  Commun Changen Tranche Schéma a Schéma i	ssement N'Haux - Tranche 2	13/07/2011	120 000.00	35	42 000.00	
Assainisse  Artix  Mise en s du Platea  Programi Travaux i Eschourd  Programi Lobastide route des  SIEATC SICOM EAU  ASSAINISSEMENT TROIS 3 CANTONS  Programi Travaux i Programi Travaux i Réhobilit 2013-201 : po - Tronche Commun Renouvei  Commun Changen Tranche Schéma a Schéma i	ssement r N'Haux - Tranche 2	11/02/2011	80 000.00	35	28 000.00	
Assainisse mi Artix Mise en s du Platea Programi Travaux i Eschourd Programi Labastide route des Urdès : ei : rél USSAINISSEMENT TROIS 3 CANTONS Programi Travaux i Programi Travaux i Réhobilit 2013-201 : po - Tranche Commun Renouvel Commun Changen Tranche Schéma a Schéma a	nme 2012 - Labastide Monréjeau « de renouvellement de réseaux	13/07/2012	24 587.13	30	7 376.14	
Mise en s du Platea  Program Travous i Eschourd  Program Labastide route des  SIEATC SICOM EAU  ASSAINISSEMENT TROIS 3 CANTONS  Program Travous i Réhabilit 2013-201 : po - Tranche Commun Renouvei  Commun Changem Tranche Schéma a Schéma a	ssement quartier N'Haux - Tranche 2 - ment de crédits	11/07/2014	200 000.00	35	70 000.00	
SIEATC SICOM EAU SSAINISSEMENT TROIS 3 CANTONS  Programs Travoux i Programs Travoux i Programs Travoux i Réhabilit 2013-201	séparatif du réseau d'assainissement eau - Programme 2012 - Tranche 3	30/01/2014	263 000.00	35	92 050.00	
SIEATC SICOM EAU USSAINISSEMENT TROIS 3 CANTONS  Program Travaux ( Program Travaux ( Réhobilit 2013-201 : po - Tranche Commun Renouvel Schéma a Schéma a	mme 2012 - Lacodée x interconnexion avec le Syndicat des rdes	28/02/2014	163 367.00	25	40 841.75	
SIEATC SICOM EAU  EAU  ASSAINISSEMENT TROIS 3 CANTONS  Program Travoux Réhobilit 2013-201 : po - Tronche Commun Renouvel  Commun Changen Tranche Schéma a Schéma a	mme 2012 de Montréjeau : renouvellement 730 ml les 3 Maires - 520 ml vc n°2 - Tranche 2	28/02/2014	20 000.00	30	6 000.00	
EAU ASSAINISSEMENT TROIS 3 CANTONS  Program Travoux : Program Travoux : Réhabilit 2013-201 : po - Tranche Commun Renouvei  Commun Changen Tranche Schéma a Schéma a	extension du réseau - Tranche 1	30/01/2014	37 823.71	25	9 455.92	
TROIS 3 CANTONS  Programs Travoux ( Programs Travoux ( Programs Travoux ( Réhobilit 2013-201 : po - Tranche Commun Renouvei  Commun Changen Travoux Schéma a	éhabilitation du réseau en amont du	28/02/2014	50 000.00	25	12 500.00	
Programs Travoux ( Programs Travoux ( Réhabilit 2013-201	mme 2013 le terrains dans le périmètre de du d'Artix	24/10/2014	14 400.00	25	3 600.00	
Programs Travous ( Réhabilit 2013-201 : po - Tranche Commun Renouvei Commun Changem Tranche Schéma ( Schéma (	mme 2012 - Boumourt x de renouvellement de réseau	30/01/2015	51 265.00	30	15 379.50	
2013-201 : po - Tranche Commun Renouvei Commun Changen Tranche Schéma o Schéma o	mme 2012 - Arthez x de renouvellement de réseau	30/01/2015	25 632.50	20	5 126.50	
- Tranche Commun Renouvel Commun Changen Tranche Schéma e Schéma e Schéma e	litation de l'assainissement non collectif 014-2015	30/01/2014	50 287.43	30	15 086.23	
Renouvei Commun Changem Tranche Schéma o Schéma o		21/11/2014	233 265.35	25	58 316.33	
Changem Tranche Schéma a Schéma a	une de Cescau rellement du réseau secteur cimetière - 2013	30/01/2015	25 632.50	25	6 408.12	
Schéma e Schéma e	une de Labastide Monréjeau ement fonte grise - Programme 2013	11/07/2014	80 000.00	25	20 000.00	
	a directeur eau — table	21/11/2014	41 104.03	30	12 331.21	Clé de ré
commun	a directeur d'assainissement des unes disposant d'un assainissement	21/11/2014	99 760.00	30	29 928.00	Clé de répartition 86 %
Commun	l et de l'assainissement autonome une d'Arthez de Béarn on d'un rejet de la station d'épuration	11/07/2014	90 000.00	25	22 500.00	
Travaux	mme 2012 - Arthez x de renouvellement de réseau	10/07/2015	74 367.50	20	14 873.50	Tranche 1 programmée à la CP du 30 janvier 2015 : r n°2012_00052
Renouve	une de Cescau vellement du réseau secteur cimetière -	10/07/2015	24 367.50	25	6 091.87	Tranche 1 programmée à la CP du 30 janvier 2015 : dossier n°2012_05711
ARTIX : n	2013 - Tranche 2 : mise aux normes du système		1 300 000.00	20	260 000 0	Projet à retenir sous condition éligibilité règlement ea inissement

ß

Mallon Commen	Walnut	115	500 prompt 4-	i dala	Morphort substant (GE)	Georgian Company
	Premier des installations ANC	28/06/2010	2 448.00	35	856.80 €	Cle de
	Sectorisation - Tranche 2	13/07/2011	14 175.00	35	4 961.25 €	Clé de répartition 81 %
	Sectorisation	11/02/2011	14 175.00	35	4 961.25 €	Clé de répartition 81 %
	Création d'une nouvelle ressource à	13/07/2011	157 950.00	35	55 282.50 €	de répartition 81 %
	- Tranche 2 Création d'une unité de production à	44 602 5044	1.215.000.00			bvention cad ue ro de répartition 81 %
	Artigorilator - Programme 2011	11/02/2011	1 215 000.00	35	333 100.90 €	bvention cad ue ro
	Création d'une nouvelle ressource à Artguelouve - Tranche 3	13/07/2011	1 321 920.00	35	462 672.00 €	de répartition 81 %
	Abidos : réhabilitation du réseau route de	13/07/2011	24 984.51	35	8 744.58 €	de répartition 25 % Dossier à solder au prorata
	Programme 2012 - Renouvellement de réseaux Tranche conditionnelle 1	28/02/2014	400 140.00	30	120 042.00 €	Clé de répartition 81 %
	Programme 2012 - Renouvellement de réseaux Tranche conditionnelle 2	28/02/2014	400 140.00	30	120 042.00 €	Cié de répartition 81 %
	Programme 2013 - Commune de Lahourcade VC n°10 (chemin de Suberbie) - Renouvellement PVC50 (527 ml) Rue des Ecoles - Renouvellement Pe50 (121 ml) et suppression double réseau Priorité 2	21/11/2014	15 390.00	25	3 847.50 €	Clé de répartition 81 %
	Programme 2013 - Commune de Monein Chemin de Baysère - Renouvellement Pe63 (21 ml) - Propriété Pinto Priorité 1	21/11/2014	5 670.00	25	1 417.50 €	Clé de répartition 81 %
	Programme 2013 - Commune de Manein Chemin de Baysère - Renouvellement PVC40 (265 ml) Priorité 2	21/11/2014	20 250.00	25	3 135.06 €	Clé de répartition 81 %
	Monein - Chemin Caubeigt Tranche 2 renouvellement PVC110 (1044ml) et chemin Lacassie PVC40   588ml	21/11/2014	121776.9066	25	30 444.22 €	Cié de répartition 81 %
	Programme 2013 - Commune de Pardies Rue Pardières - Renouvellement Pe63 (159 ml) Priorité 2	21/11/2014	22 680.00	25	5 670.00 €	Clé de répartition 81 %
	LAGOR-ABIDOS : desserte RD 9 (points noirs	13/07/2011	130 000.00	35	7 304.90 €	
SI EAU INISSEMENT	ARBUS et ABIDOS : réhabilitation du réseau rue des Ecoles, rue du Bédat et route de Lagor - Tranche 1	28/06/2010	33 796.00	35	7 570.58 €	Clé de répartition 48.28 %
	Arbus : réhabilitation du réseau rue des Ecoles et rue du Bedat - Tranche 2 Abidos : réhabilitation du réseau route de 	11/02/2011	36 500.00	35	12 775.00 €	Clé de répartition 25 %
	Arbus : réhabilitation du réseau rue des Ecoles et rue du Bedat - Tranche 2 : réhabilitation du réseau route de	13/07/2011	54 750.00	35	19 162.50 €	Clé de répartition 25 %
	Etude diagnostic des ouvrages de stockage et de pompage		40 500.00	30	12 150.00	clé de répartition 81 % Projet à retenir sous condition éligibilité règlement Al aux max à confirmer
	Création d'une unité de production d'eau potable mutualisée à Artiguelouve - Tranche 4		567 000.00	25	141 750.00	lé de répartition 81 % Projet à retenir sous condition éligibilité règlement Al Étendue, caractéristiques et justifications des dépens imprévues à transmettre pour calage du montant ubventionnable
	Cuqueron - Chemin des Sources Renouvellement de 400 ml DN40		31 590.00	25	7 897.50	de répartition 81 % Projet à retenir sous condition éligibilité règlement Al
	Programme 2013 - Commune de Monein Réhabilitation du réservoir sur tour de Cuqueron IR2 - Priorité 1		218 700.00	25	54 675.00	de répartition 81 % Projet à retenir sous condition éligibilité règlement Al
	Actualisation du Schéma directeur d'assainissement pour les 4 systèmes de collecte du landicat		105 000.00	30	31 500.00	u de répartition 70 %  Projet à retenir sous condition éligibilité règlement es sainissement
	Tarsacq : réhabilitation du réseau d'assainissement rue Principale		17 500.00	25	4 375.00	u de répartition 25 % rojet à retenir sous condition éligibilité règlement es ssainissement
	Réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif - Tranche 1		175 000.00		39 000.00	rojet à retenir sous condition éligibilité règlement es ssalnissement us réserve du co-financement AEAG
	Programme 2013 - Création d'ouvrages structurants AEP		148 230.00	25	37 057.50	de répartition 81 % Projet à retenir sous condition éligibilité règlement Al Regroupe les dossiers : 2013_01755 2013_01781 2013_1779 et 2013_01774
	Programme 2013 - Renouvellement canalisations AEP - Tranche 1		242 190.00	25		de répartition 81 % Projet à retenir sous condition éligibilité règlement A 2013_01754 - 2013_0758 - 2013_01777 - 2013_0183
	Programme 2013 - Renouvellement canalisations AEP - Tranche 3		101 250.00	25	25 312.50	lé de répartition 81 % Projet à retenir sous condition éligibilité au règlemen P pérations regroupées 2013_01765 et 2013_01778

Manner Annerges	Thirtie	0 + (0 +       -    -    -    -    -    -	till(+e-====================================	700	Monant contract CD	<del>pbis</del>
	Programme 2014 - Renouvellement canalisations AEP - Tranche 1		252 720.00	25	63 180.00	de répartition 81 % rojet à retenir sous condition éligibilité règlement AEP. pération regroupée dossiers 2013_01784-2013_01785 2013_01786-2013_01787 et 2013_01794
	Programme 2014 - Renouvellement canalisations AEP - Tranche 3		165 240.00	25	41 310.00	Projet à retenir sous condition éligibilité règlement AEP Upérations regroupées 2013_01796 - 2013_07985 - 2013_01802
I EAU II NISSEMENT IVE ET BAISE	Programme 2014 - Renouvellement canalisations AEP - Tranche 4		279 971.68	25	69 992.9	de répartition 81 % Projet à retenir sous condition éligibilité règlement AEP pérations regroupées 2013_07978 - 2013_07986 - 2013_01797 - 2013_01803
	Programme 2015 - Renouvellement canalisations AEP - Tranche 1		384 750.00	25	96 187.50	de répartition 81 % Projet à retenir sous condition éligibilité règlement AEF pérations regroupées : 2013_01826 - 2013_08269 - 2013 08270 - 2013_08271 - 2013 08272
	Programme 2015 - Renouvellement canalisations AEP - Tranche 2		592 110.00	25	148 027.50	de répartition 81 %  Frojet à retenir sous condition éligibilité règlement AEP  pérations regroupées : 2013_01819 - 2013_01821 -  2013_01822 - 2013_01824 - 2013_01828 - 2013_0826:  2013_08264 - 2013_08273
(0.8	ACHTERNITE SAVE ET BASE		F.333.49Y.10		2494.95241	
	L'Agle et l'Aulouze Travoux de lutte contre les inondations - Tranche 2	11/02/2011	7 500.00	50	3 750.00	
IVU AGLE ET	Travaux de restauration des cours d'eau - Tranche 1	10/07/2015	37 500.00	40	15 000.00	de répartition 75 % Tranche 2 : dossier n°2013_11820
ILIOUZE	Travaux de restauration des cours d'eau - Tranche 2		37 500.00	40	15 000.00	e de répartition 75 %  Projet à retenir sous condition d'une adhésion au SM d bassin du Gave de Pau et d'une mise en œuvre d'une estion cohérente amont-aval s de DIG.
	DATE MATERIAL CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF TH		102 Son Dir		12 (20/00)	
	Les Baïses  Etude préalable au deuxième plan de gestion des Baïses	13/07/2011	24 840.00	30	7 452.00	Clé de répartition 82.8 %
sivu	Programme pluriannuel de restauration	24/10/2014	95 200.00	30	28 560.00	
ENAGEMENT	Protection de berges des Baïses et du Luzoué	24/10/2014	20 000.00	40	8 000.00	
BASSIN DES BAISES	Programme pluriannuel de restauration, entretien et suivi du Luzoué		120 000.00	30	36 000	Programme sous DIG Projet à retenir sous conditions de mise en œuvre d'ur « l'ion cohérente amont-aval. Le SIVU adhère au SM « ave de Pau mais termine le programme pluriannuel
EW AVE	NAMED THE COMMENT OF STREET		299 893 00		89 792.68	
SIVU DU LUY	Etude stratégique de gestion des bassins des	10/07/2015	24 780.00	12.5	3 097.50	de répartition 16.52 %
VAL	Wed Bir stir AVM.		34.79%.00		2-36T to	
	Renouvellement de réseau - Lescar Chemin des 3 Ponts - Conduite en alimentation en eau du Syndicat		1 900.00	20	380.3	de répartition 10 % Projet à retenir sous condition éligibilité règlement AE ux max à confirmer après réception des pièces
SYNDICAT AEP	Renouvellement de réseau - Lescar Aménagement de la Cité à Lescar phase 1 (partie sud)		13 000.00	20	2 600.	lé de répartition 10 % Projet à retenir sous condition éligibilité réglement AE aux max à confirmer après réception des pièces
DE LA REGION D LESCAR	Renouvellement de réseau - Lescar Aménagement de la Cité à Lescar phase 2 (partie nord)		16 240.00	20	3 248 10	de répartition 10 % Projet à retenir ss condition éligibilité réglement AEP.  laux max à confirmer après réception des pièces
	Château d'eau de Lescar - Renouvellement canalisations et vannes		10 840.00	20	2 168 1	de répartition 10 % Projet à retenir ss condition éligibilité réglement AEP. aux max à confirmer après réception des pièces
1.00	NODER ANY DE LA RESIGNI DE LESCAR.		91,986,00		9 395.00	
	Renouvellement du réseau à Sainte-Suzanne	28/02/2014	11 190.00	30	3 357.00	Clé de répartition 10 %
	Réhabilitation des installations d'assainissement non Tranche 1	21/11/2014	15 715.16	25	3 928.75	Clé de répartition 50 %
SYNDICAT DE	Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif		134 740	G	25 000.8	o de répartition 50 %  Projet à retenir sous condition éligibilité règlement ea ssainissement. Dépenses plafonnées à 10 000 € TTC une subvention max de 2 800 €/installation. Dos lusieurs tranches
grechez	Renouvellement canalisation AEP route de Sauveterre 2100 ml DN160 et 690 ml DN 25 Reprise de 45 branchements		32 164.00	25	8 041.0	de répartition 9 % pération à retenir sous condition éligibilité règlemen P
	Etude d'opportunité de rapprochement des services d'eau potable et assainissement des communes de Bérenx, Orthez, Salles Mongiscard		4 000.	10	400.0	de répartition 10 % Projet à retenir sous condition éligibilité au règlement P
	et du Menticat de Gréchez					

Marris Court again	Treete)	0 and (1)	Controlled to growt	THE C	Manager spills and COS	Commentative
=	Programme de gestion environnementale 2012 du part de Pau	13/07/2012	32 732.00	40	11 884.01	Clé de répartition 19.6 %
	Plan d'éradication de plantes invasives sur la commune de Bési sur 3 ans	13/07/2011	7 457.80	30	958.41	Clé de répartition 19.6 %
	Plan d'éradication de plantes invasives sur la commune de Bésingrand sur 3 ans - de	15/12/2011	7 457.80	30	58.98	Clé de répartition 19.6 %
	Programme de protection de berges 2012 du de Pau	13/07/2012	16 660.00	100	932.76	lé de répartition 19.6 %
	Programme de gestion environnementale - diverses communes	24/10/2014	1 274.00	60	764.40	Clé de répartition 19.6 %
	Programme de protection de berges 2013 -	25/04/2014	3 488.80	80	2 734.75	lé de répartition 19.6 %
	Programme intempéries - Etude - Enfoncement de lit Ramous et Montaut	25/04/2014	3 920.00	100	3 451.48	Clé de répartition 19.6 %
YND INTERCO	Programme de gestion environnementale - diverses communes	24/10/2014	403.76	60	242.26	Clé de répartition 19.6 %
EFENSE	Programme interruptives 2013	25/04/2014	23 794.40	80	19 035.52	Clé de répartition 19.6 %
UNTRE	Programme de protection de berges 2014 - Diverses communes	10/07/2015	19 600.00	80	15 680.00	lé de répartition 19.6 %
INONDATION GAVE DE PAU	Programme de gestion environnementale 2013 - Lons Billère		980.00	60	588.	de répartition 19.6 % Projet à retenir sous conditions de mise en œuvre d'une stion cohérente amont-aval P = ramme   luriannuel 2012-2014 sous convention
	Programme d'étude et d'expertise diverses 2014 sur périmètre syndical		3 920.00	80	3 136 💷	de répartition 19.6 %  Projet à retenir sous conditions de mise en œuvre d'une stion cohérente amont-aval
	Programme d'étude et d'expertise diverses 2015 sur périmètre syndical		3 920.00	40	1 568 🖽	de répartition 19.6 % Projet à retenir sous conditions de mise en œuvre d'une stion cohérente amont-aval
	Expertises diverses 2015 - Diverses collectvités adhérentes		25 200.00	30	7 560 🛍	lé de répartition 25.2 % Projet à retenir sous conditions de mise en œuvre d'une stion cohérente amont-aval
	Programme intempéries du Gave de Pau 2013- 2014-2015		63 112.00	30	18 933.	Lé de répartition 19.6 %  Projet à retenir sous conditions de mise en œuvre d'uni stion cohérente amont-aval  Dossiers 2013_06705 - 2013_06734 et 2013_06737 ont té re rou s.
DAME INTOXES	CALE HER COMMUNICATION PAYS DE ANY		111416.98		H LIKE	
	Programme de protection de berges 2014 - Diverses collectivités adhérentes	30/01/2015	25 200.00	30	7 560.00	Clé de répartition 25.2 %
	Programme de protection des berges 2015 - Diverses collectivités adhérentes	30/01/2015	25 200.00	30	7 560.00	Clé de répartition 25.2 %
YND MIXTE DU ASSIN DU GAVE	Programme de gestion environnementale 2014 - Diverses collectivités adhérentes	30/01/2015	37 800.00	30	11 340.00	Clé de répartition 25.2 %
DE PAU	Expertises diverses 2014 - Diverses collectivités adhérentes		25 <b>200</b> .00	30	7 560.■	lé de répartition 25.2 % Projet à retenir sous conditions de mise en œuvre d'une estion cohérente amont-aval
	Programme de gestion environnementale 2015 - Diverses collectivités adhérentes		37 800.00	30	11 340	lé de répartition 25.2 %  Projet à retenir sous conditions de mise en œuvre d'une stion cohérente amont-aval
imi	MILET BU BASSATIU BAVE DE AND		155 mm.05		49.360.00	2
	Réalisation de 8 logements locatifs sociaux à Arthez-de-Béam - N'Haux	10/07/2015	967 300.72	29.11	80 000.00	
FFICE 64 DE L IABITAT	Opération en acquisition-amélioration à Lacq anciens lo ments SNCF.				79 600.8	Projet à retenir sous condition de l'éligibilité au rè l'ement habitat
	Réalisation de 6 logements locatifs sociaux à Labastide-Cezeracq.				76 800 💵	Projet à retenir sous condition de l'éligibilité au ment habitat
	YOUNG DE BARRIER	-	962 800.12		29 40 85	(A-S)
	Total		#4.00E 130.36		11.700 KU7.00	

